

**Pollutions électromagnétiques et téléphonie mobile :  
pour une politique de prévention responsable**

Il existe une multitude d'études analysant les effets physiologiques des rayonnements électromagnétiques. La dernière en date, une étude australienne, démontre le problème de réchauffement de l'oreille interne par l'utilisation excessive d'appareils de téléphonie mobile.

Le nombre d'années d'utilisation de ces appareils influe également sur les effets à long terme. C'est donc l'utilisation par des usagers toujours plus jeunes qui inquiète les scientifiques.

Les ventes d'appareils de téléphonie mobile n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. L'installation d'antennes puissantes ou de nombreuses bornes Wi-Fi contribuent également à amplifier le phénomène de pollution électromagnétique.

Il ne s'agit pas d'imposer quelque interdit que ce soit, mais d'inviter la population, en particulier les jeunes, à une utilisation responsable des outils de communication modernes. Il existe par exemple quelques règles simples à respecter dans l'utilisation de ces différents appareils.

Les campagnes de prévention publique et l'intégration de la problématique dans les programmes scolaires nous semblent être les meilleurs vecteurs d'une information large et équilibrée.

Ces campagnes de sensibilisation pourraient être pilotées par Juragenda 21, permettant ainsi, et comme le prévoit le cahier des charges de ce dernier, la collaboration de différents services de l'administration. En particulier ceux de la Formation et de la Santé.

**Nous demandons au Gouvernement d'étudier la mise en place d'une politique sanitaire de prise en compte globale des effets de la pollution électromagnétique (quelle que soit leur origine) sur la santé publique, au travers essentiellement de la prévention et de l'information au public en général et à la jeunesse en particulier.**

Delémont, le 23 mai 2008

Groupe CS-POP+VERTS  
Pierluigi Fedele

